



PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL

du 3 décembre 2025

Sous la présidence de Monsieur Alain VIOULAC

Étaient présent : VIOULAC Alain – BALITRAND Michel – CALY Martine – DODINET Elisabeth – LAURIOL Nathalie – LEMONTZIS Andréas – LOMBARD Vincent – MEILLET Marie Noëlle – SCHMIT Aurélie – VAYSSADE Christine – VAYSSIE Lucien

Absents excusés : BERGONNIER Patrick – BIAU Jean Marie – FAYET Nicolas – LAFON William

- ✓ Le procès-verbal du 22 octobre 2025 est approuvé à l'unanimité.

POINT SUR LES TRAVAUX :

- ✓ Réseau de chaleur : les travaux ont pris un petit retard au niveau de l'armoire électrique. Les logements seront prêts pour la mise en chauffe. Au niveau de l'école, un « plan B » est prévu en cas de problème il y aura un basculement sur la chaudière. Des aides CEE ont été obtenues pour le démontage de la chaudière fuel.
Pour la coordination du planning : Finalisation de l'électricité des sous-stations : semaines 2 et 3, le consuel a été demandé et la mise en service de la chaudière bois : 20 janvier à 9 heures.
- ✓ Aire de jeux : les deux équipements (médiathèque et camping) ont été posées et sont à disposition.
- ✓ Assainissement de Canet : les conventions de servitude doivent être signées avant le commencement des travaux.

✓

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026 :

En matière d'impôts locaux, notre commune a le taux le plus bas de toutes les communes alentours avec un taux de 28.21 %.

Dans les projets à réaliser ou à poursuivre, il y aura :

- La rénovation du logement rue du Barry (maison Palmié)
- Le réseau pluvial du hameau de Canet ; assainissement porté par la Communauté de Communes

- Les chambres d'hôtes au tiers-lieu (prévues dans le projet initial)
- Rénovation de la classe des cycles III pour raccordement au réseau de chaleur (isolation du plancher de la classe, réfection de la plomberie, etc...)
- Nouveau lotissement
- Signalisation d'Intérêt Local
- Entretien des bâtiments communaux, chemins ruraux, mobil homes
- Actions sur le matériel roulant
- Interventions sur les cimetières.

REVISION DES TARIFS COMMUNAUX

- ✓ **Location des salles communales :** 150 € pour les Saint-Laurentais
Saint-Laurent et Canet 180 € pour les extérieurs
 80 € euros pour l'utilisation du chauffage
- ✓ **Concessions cimetières :** 150 € la place pour 30 ans (inchangé)
- ✓ **Camping** Les tarifs sont identiques à 2025 soit :
 Location mobil-homes : 370 € la semaine (juillet et août)
 250 la semaines (basse saison) 120 € le week-end
 Camping : Emplacement et véhicule : 7 €
 Adulte : 3 €
 Enfant : (-12 ans) 1 €
 Électricité : 3 €

DELIBERATIONS

- ✓ **Révision des tarifs communaux**

Adoptée à l'unanimité

- ✓ **Signalisation d'Intérêt Local** : la publicité et les pré enseignes étant interdites en agglomération, la mise en place d'une Signalisation d'Intérêt Local, en partenariat avec le PNR Grands Causses permettra une meilleure visibilité des différents services. La participation de la commune est de 18 130 euros et les futurs bénéficiaires devront s'acquitter de la somme de 100 € par réglette, 150 € par panneau.

Adoptée à l'unanimité

- ✓ **Instauration des heures complémentaires et supplémentaires** : le paiement des heures complémentaires et supplémentaires des agents communaux est soumis à délibération du Conseil Municipal.

Adoptée à l'unanimité

- ✓ **Approbation de la convention R.T.E.** : convention de servitude entre la commune et RTE (Réseau de Transport d'Electricité) sur la parcelle AW 129.

Adoptée à l'unanimité

- ✓ **Restauration à l'église Notre Dame d'Estables** : une convention doit être établie entre la commune et l'association S.V.E.E. (Sauvegarde et Valorisation de l'Eglise d'Estables) afin de lancer un certain nombre de travaux dont la restauration d'une statue de la vierge et de son dais. La commune fera exécuter ces travaux en tant que maître d'ouvrage et portera les demandes de subvention auprès des organismes publics. Il est convenu que le reste à charge sera supporté par l'association.

Adoptée à l'unanimité

- ✓ **Nouveau Règlement intérieur d'Aveyron Ingénierie** : le Conseil doit délibérer pour la validation du nouveau règlement intérieur, dans le sens où la commune adhère au service instructeur et au service foncier.

Adoptée à l'unanimité

- ✓ **Convention financière de transfert de la compétence assainissement collectif :**

Cette convention a pour objet de préciser les règles de transfert des résultats du budget annexe assainissement, suite au transfert de la compétence à la communauté de communes des Causses à l'Aubrac.

Adoptée à l'unanimité

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Le jury des villages fleuris a octroyé à la commune de Saint-Laurent d'Olt la 3^{ème} place de sa catégorie. Les personnes ayant fait le tour du village ont particulièrement apprécié la propreté de ses rues et la qualité de sa voirie.
- PLUI : une réunion a eu lieu avec Oc'théa afin de discuter des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) de notre commune.
- Biens de section de Lalo : un protocole d'accord doit être envoyé aux avocats de toutes les parties pour la signature des agriculteurs. Cela fait suite aux

discussions en mairie où étaient présents agriculteurs, avocats et représentants de la mairie.

- La cérémonie des vœux de la mairie se déroulera à la salle polyvalente le dimanche 11 janvier à 11 heures.

La séance est levée à 23 heures

Prochain conseil : 21 janvier 2026